

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 36 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 9 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 9 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez BONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, rue Favart, 14 ; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

28 Février 1881.

Suivant l'usage, demain, l'Écho Saumurois ne paraîtra pas.

Chronique générale.

La commission sénatoriale qui s'occupe de la réforme judiciaire a enfin terminé ses travaux ; elle n'a pas voulu se contenter de repousser le projet passionné et informé adopté par la Chambre des députés, elle lui a substitué une nouvelle rédaction qui constitue en effet une réforme judiciaire, mais qui n'a pas eu l'approbation de M. Cazot, le garde des sceaux que M. Gambetta n'a jamais vu.

C'est surtout la suspension de l'immovibilité pendant un an qu'il lui en coûte de voir disparaître du projet de la commission. Pouvoir révoquer à tort et à travers tous les magistrats suspects de réaction ou peu susceptibles de docilité, voilà qui était fort bien, et M. Cazot eût pu, tout à son aise, peupler de ses créatures, non plus seulement les parquets, mais les cours et les tribunaux.

Espérons que le Sénat soutiendra énergiquement sa commission et défendra résolument cette magistrature si injustement et si odieusement attaquée depuis quelque temps.

La commission nommée pour examiner la proposition de M. Lenglé tendant à la suppression du scrutin secret s'est réunie. Elle a organisé son bureau en nommant M. Guichard président et M. Benoist secrétaire.

Abordant ensuite la question soumise à son examen, elle a posé ce principe qu'on ne pouvait démentir modifier le règlement de la Chambre en vue d'assurer le succès de telle ou telle proposition de loi particulière.

En conséquence, la commission, voulant protester contre la connexité établie entre la proposition Lenglé et la proposition Bardoux, a décidé de ne pas se prononcer sur la première de ces propositions avant que la Chambre ait statué par son vote sur la seconde.

Cette décision a été prise au moment où M. Pascal Duprat, compère, dit-on, de M. Gambetta, venait de quitter la salle de la réunion. Informé à son retour et de la résolution prise par la commission et de la séparation de cette dernière, M. Duprat a fait entendre de vives protestations.

L'ordre du jour pur et simple, dont le cabinet s'est contenté le 24, a été adopté par 159 voix contre 109. Les chiffres annoncés en séance avaient été 166 contre 112. Les ministres ont donc obtenu une majorité de 50 voix.

MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Farre ont eu le courage de se donner eux-mêmes leurs voix. M. de Freycinet, qui aurait dû également s'abstenir de prendre part au vote, s'est prononcé en faveur de ses anciens collègues ; il en est de même de MM. Cazot et Magnin.

Nous devons relever aussi dans ce scrutin les voix de tous les fonctionnaires, généraux et amiraux, qui se sont crus obligés de voter pour le gouvernement ; ce sont MM. les généraux d'Andlau, Billot, de Chabron, Dubrois-Fresnay, Faïdherbe, Frébaut, Gresley, Grévy, Guillemaut, Pélissier ; MM. les amiraux Jauréguiberry et Pothuaux ; MM. Arago, Bernard, Bertiauld, Challemel-Lacour, Dauphin, Denormandie, Faye, Albert Grévy, Hérolf, Ronjat.

Le maréchal Canrobert, les généraux Arnaudeau, Chanzy, de Cisse, de la Jaille se sont abstenus.

Nous remarquons également, parmi les abstentionnistes, MM. Bérenger, Dufaure, Gouin, amiral Jaurès, Krantz, Laboulaye, de Lasteyrie, de Malleville, Jules Simon et Tribert, qui appartiennent au centre gauche ; Ferrouillat, de la gauche ; H. Fournier, Achille Joubert, Viellard-Migeon, de la droite.

M. Waddington, qui s'est trouvé mêlé à cette question des affaires de la Grèce, n'a pas pris part au vote.

TOUTJOURS LES 30,000 FUSILS.

De toutes parts arrivent des révélations sur les livraisons d'armes, et il est impossible au gouvernement de nier qu'il ait eu connaissance de marchés ayant entraîné, comme à Toulouse, par exemple, un versement de 100,000 fr. ou ayant motivé une instance judiciaire, comme à Paris, instance qui a obligé les ministres des finances et de la guerre à constituer avoués.

L'intervention au Havre du commissaire de surveillance établit aussi que le ministre des travaux publics a été prévenu. Et l'on se demande comment le gouvernement a attendu, pour frapper d'interdiction le transport à l'étranger d'armes et de cartouches, que le Livre bleu anglais et la presse aient signalé les promesses du général Farre et le commencement d'exécution de ces promesses.

Une dépêche de Dunkerque, publiée par l'Agence Havas, qui parle dès qu'il ne lui est plus ordonné de se taire, est ainsi conçue :

Dunkerque, 24 février. Les autorités empêchent l'embarquement des caisses de fusils et des barils de cartouches arrivés ici depuis cinq jours, et déposés sur le quai aux pétroles.

Ainsi, depuis cinq jours, par conséquent dès le 19, des caisses de fusils et des barils de cartouches étaient à Dunkerque déposés sur le quai aux pétroles, et le gouvernement n'en savait rien le 24 février, s'il faut en croire ses déclarations devant la Chambre.

Mais la vérité est que le gouvernement ne pouvait ignorer ces faits, très-bien précisés dans la lettre suivante adressée à Paris-Journal :

Monsieur, ne cherchez plus où s'em-

barquent les munitions de guerre destinées à la Grèce, c'est à Dunkerque. Le navire qui doit les prendre doit arriver ce soir de Glasgow, le courtier du navire est M. Spiers, l'affréteur M. Nys, représentant de la maison Helbronner et Co. On fait courir le bruit que ce sont des armes de rebut ; mais pour quoi alors une autorisation de la préfecture du Nord a-t-elle été nécessaire, si ce n'est pour embarquer les poudres que le susdit navire doit prendre ? Le tout doit être déchargé au Pirée. Supprimez les noms propres : par le temps qui court, on ne sait ce qui peut arriver, et pour plus de sûreté je fais jeter ma lettre à la poste à l'endroit que porte l'enveloppe ; détruisez-la, c'est plus sûr.

Un de vos amis.

Le gouvernement n'a agi pour empêcher l'embarquement des armes que soulevé par les protestations qui se sont produites à la tribune et dans la presse.

Du reste, le gouvernement était mieux instruit qu'il ne disait. En effet, un décret existe, qui ne permet de vendre le matériel de guerre qu'aux conditions suivantes :

- 1° Que ce matériel sera de rebut ; 2° Que l'acquéreur devra faire connaître que ledit matériel est destiné à l'exportation ; 3° Que le gouvernement devra être prévenu de l'achat ; 4° Que le lieu de destination des armes achetées devra être mentionné dans la demande de l'acquéreur.

Mais, dit-on, ces conditions n'ont pas été remplies. Est-ce croyable ? Des armes ont été extraites de nos arsenaux de Vincennes, de Grenoble, et les directeurs n'en ont pas prévenu le ministre de la guerre ? Dans quelle anarchie sommes-nous donc tombés ?

Et l'autorisation de M. Andrieux, elle n'est pas niable. Cependant, à son occasion, le Temps a dit :

Le préfet de police n'a pas d'autorisation à donner pour les transports d'armes. Il se borne à accuser réception de la déclaration.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

Cette plainte se fit entendre avec un ensemble si parfait, qu'on pouvait croire aux bonnes dispositions manifestées depuis peu par la baronne pour l'esprit d'union en famille.

— Oh ! reprit-elle amèrement, quand j'ai vu se prolonger cet à-parlé et ensuite paraître ce jeune homme...

— Mais puisque je vous dis que c'est faux, Xavier ne ment jamais.

— Eh ! il n'est pas question de ton cousin, je parle de ce M. Le Mahouët.

— Lui ! dit Alphonse. Lui ! impossible, ma tante. Il est pauvre.

— Es-tu riche ?

— Un homme qui cherche une place d'employé !

— Il fait encore mieux que toi, qui te contentes d'être un fainéant.

— Ma tante !

— Tu peux maintenant t'occuper tout seul de trouver une femme. Manquer un pareil mariage !

— Mais enfin, dit Alphonse exaspéré, qui vous affirme que, maintenant, vous voyez juste, puisque tout à l'heure vous avez vu de travers ?

— Est-il aimable ! mon neveu, dit la baronne avec une ironie qui décelait mieux encore son irritation que les reproches précédents.

— Qui sait ? reprit Alphonse poussé à bout ; c'est peut-être à cause de vous que la jeune fille ne veut pas de moi.

— Ah ! c'est trop fort, glapit la baronne offensée. S'il ne faisait pas nuit, je te prierais de descendre du coupé.

— Ma tante, soupira l'infortuné en revenant un peu à lui-même, pardonnez-moi, je ne sais plus ce que je dis.

— A la bonne heure, répondit la baronne. Hélas ! mon pauvre enfant, nous sommes bien malheureux.

Le pronom collectif entraînait décidément dans le vocabulaire de M^{me} de Grénaff. Alphonse le prit-il simplement pour l'expression de la sympathie ? Peut-être. Toujours est-il qu'il se calma un peu, ce qui amena également la baronne à s'adoucir. Le dialogue apaisé se continua ainsi :

— Vous croyez vraiment que c'est ce M. Le Mahouët qui me supplante ?

— J'en suis sûr. J'ai vu Renée sourire à M^{me} de Valbret qui conduisait ce jeune homme, tandis qu'elle nous parlait d'un ton glacial.

— Alors pourquoi êtes-vous fâchée contre moi ?

— Parce qu'au fond des choses tu as des torts, et que l'on motive sur ces torts la préférence donnée à cet étranger.

— Mais que peut-on me reprocher ?

— D'être égoïste et mal élevé. C'est ce qui me fait le dire...

La baronne s'interrompit. Un rallentando marqué, suivi d'une immobilité complète, lui prouvait qu'elle avait atteint la porte si joyeusement franchie par elle et par Alphonse quelques heures plus tôt.

— Me voici rendue, dit-elle. Descends et sonne. Je m'enrhumme facilement. J'ai peur d'avoir froid en attendant que l'on ouvre.

Alphonse obéit, et, quand les voies furent préparées, il vit passer, comme un éclair, sa tante, serrant autour d'elle manteaux et capuchon. Toutefois, elle lui cria :

— Je t'attendrai à midi.

Il ne répondit rien, se rejeta dans le coupé, donna au cocher l'adresse de son hôtel, ferma bruyamment la portière ; puis, il se croisa les bras, et, sombre, pencha la tête, ne sachant pas s'il devait trouver dans son cœur un dernier espoir, des larmes, ou une colère. Toutes les réalités qu'il avait failli saisir, toutes les chimères que, depuis quelques jours, il caressait dans sa pensée, tout s'évanouissait en tourbillonnant devant ses yeux. De cette

confusion sortait clairement deux mots qui résonnaient à son oreille :

« Égoïste et mal élevé !... »

— C'est incroyable, ma parole ! Mal élevé ! moi ! un des jeunes gens les plus accomplis de ma province !... Égoïste ! Je voudrais bien savoir en quoi ? J'ai mangé sans me plaindre tout ce qu'elle m'a donné... Je me suis gelé, là, pour son service. J'avais eu chaud, moi aussi...

Presque malgré lui, sa pensée descend et remonte sans cesse de l'instant où il apparut chez la baronne à celui qui le voit maintenant se désoler. Chaque nouvel examen ne lui apporte qu'un témoignage plus complet d'innocence. Enfin, il arrive un moment où cette pensée inquiète franchit les limites, pourtant justes en apparence, dans lesquelles elle était maintenue. Égoïste et mal élevé ! C'est singulier comme ces deux mots s'adaptent à une circonstance... C'est étrange aussi que, précisément, ce soit ce M. Le Mahouët. Mais, voyons, c'est absurde ! Par lui-même, cet acte n'a pas une importance qui puisse amener de pareils résultats. Puis, comment aurait-on pu le connaître ? Il n'est pas supposable que ce jeune homme étranger, présenté par un ami, ait tout à coup raconté... Il n'aurait pu que se nuire. Aucune confiance, aucune récompense surtout, ne suit une révélation dans laquelle on se loue soi-même, en accusant les autres. Ceci ne se soutient pas. D'ailleurs, par

tion que la personne qui opère ces transports est obligée de faire. La lettre d'autorisation que publie le *Gaulois* ne peut donc être qu'une pièce fausse. »

La pièce est si peu fausse que M. le duc d'Audiffret-Pasquier en a donné l'autre jour lecture à la tribune du Sénat, et le gouvernement ne l'a pas contredite.

C'est donc l'allégation du *Temps* qui est absolument fausse.

Le *National* cherche-t-il à compromettre de plus en plus ses amis au pouvoir? Voici ce que dit la feuille de M. Pessard :

« Outre les fusils et munitions dont il a été question, on assure que des mitrailleuses hors d'usage auraient été aussi dirigées vers la Grèce. (Sous toutes réserves.) »

Au nom du système d'indemnité admis par M. Ferry, nous faudra-t-il payer les frais des aventures républicaines en allouant des millions à des fournisseurs dont on résilie les traités, et à la Grèce à qui l'on aurait vendu des armes « hors d'usage » ?

Le docteur Després, chirurgien de l'hôpital de la Charité, n'est certes pas suspect de « cléricisme ». En qualité de républicain et d'athée, il doit être cru lorsqu'il rend hommage au dévouement des religieuses.

Or, il vient d'écrire au préfet de la Seine pour protester courageusement contre la « laïcisation » des hôpitaux et l'expulsion des Sœurs qui soignent les malades, mesure prise « sans enquête préalable » et « sans consulter le corps médical ».

Il y voit avec raison « la désorganisation des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance ».

Ses arguments sont graves :

1° « Une laïque pourra être mariée, et alors tout le temps qu'elle pourra prendre au service des malades elle le prendra pour son ménage. »

2° « Elle peut recueillir pour elle des bijoux, bagues, boucles d'oreilles, que prennent d'ordinaire les gens de service aux mourants. Pour la religieuse, « la tentation n'existe pas. »

3° « Une laïque aura son enfant ou son mari malade, elle n'hésitera pas à prendre sur la nourriture commune des malades quelques douceurs pour les siens... »

4° (Ceci est à retenir) « Depuis vingt-six ans, je n'ai jamais vu une religieuse sale ou sentant le vin » ! (Quel aveu !)

5° Il y a des maladies contagieuses et des salles spéciales pour elles ; « y mettez-vous une laïque, mère de famille, qui portera aux siens le mal contagieux » ?...

Reste enfin la question de dépense que traite le docteur Després, mais qui n'embarasse guère le préfet de la Seine, occupé à satisfaire ses haïnes avant tout.

Nous relevons les arguments du docteur Després en rendant justice à sa sincérité et à son courage ; ils ont d'autant plus de poids que ce médecin se déclare absolument anti-cléric et républicain.

quel prodige d'audace et d'habileté le pauvre avocat, l'humble solliciteur, aurait-il pu amener l'obscur emploi qu'il convoitait à se transformer en un mariage magnifique, un mariage opulent ? Tout cela, c'est le mystère, c'est la nuit... »

... Tout à coup une idée saisit Alphonse, idée terrible, idée suffocante. Allons donc ! il faut qu'un homme soit fou pour qu'une idée pareille lui rentre dans l'esprit ! Et pourtant, non seulement elle venait de surgir dans le sien, mais elle s'y enfonçait, mais elle s'y clarifiait... Cette haute taille, cette maigre, ces cheveux blancs, jusqu'à cette voix... Oh ! il y a de quoi en mourir ! Pourtant ce costume ?... et dans un omnibus ?... « Impossible, impossible, je le répète, c'est impossible. »

... Mais le fantôme qui s'était ainsi dressé devant Alphonse n'entendait pas ce mot de congé. Il demeurait, il écartait de plus en plus les nuages. Avec Alphonse il descendit de la voiture, il monta dans le haut réduit ; puis il se balança, comme l'aurait fait un songe, au-dessus du lit où le jeune homme espérait en vain rencontrer un peu de sommeil. Alphonse combattit longtemps cette obsession : enfin, à bout de raisonnements en même temps que de forces, il termina par cette résolution, la meilleure, assurément, qu'il pût prendre :

— Dès qu'il fera jour, j'irai trouver Xavier.

Les *Tablettes d'un Spectateur* ont reçu de Londres le télégramme suivant qui peut paraître exagéré :

« Les relations de l'Angleterre et de la France sont tellement tendues que c'est le comte Munster qui sert d'intermédiaire entre M. Challemel-Lacour et lord Granville qui a nettement posé cette question : Avec qui est M. Challemel ? Est-ce avec M. Jules Grévy ou avec M. Gambetta ? »

Les nouvelles données par le *Standard* au sujet d'une violente altercation du bey de Tunis avec M. Roustan, sont formellement démenties.

Un télégramme d'Alger dit que les récits sur les mesures militaires prises contre les incursions des tribus insoumises de la Tunisie, ont été exagérés. Une demi-compagnie seulement a été envoyée sur le point de la frontière menacé.

SECONDE VISITE CHEZ M. PARNELL.

M. Parnell est de retour à Paris, et il a eu un entretien avec l'ancien sous-préfet de Saumur, le sympathique M. O'Neill de Tyrone, de souche irlandaise, et qui, à ce titre, ne peut manquer de s'intéresser au sort de sa mère-patrie.

Voici, d'après le *Triboulet*, à quelle occasion a eu lieu cette entrevue :

« Depuis le premier séjour du chef de la Ligue agraire, il s'est produit, au sujet de ses relations avec la presse française, un mouvement d'opinion peu favorable à la cause qu'il est venu défendre parmi nous. On a reproché à M. Parnell d'avoir compromis, par ses relations trop intimes avec les chefs du radicalisme et les rédacteurs de la presse intransigeante, les intérêts de la nation irlandaise. Nous avions à cœur d'avoir avec lui une explication à ce sujet. »

M. le vicomte O'Neill de Tyrone avait bien voulu nous accompagner dans la visite que nous avons faite à l'hôtel Brighton. Inutile d'ajouter que nous avons été accueillis à bras ouverts.

Outre M. Parnell, nous avons rencontré MM. O'Kelly, un parfait gentleman qui parle français comme un Parisien, et Aegan, le trésorier de la Ligue agraire. Voici le résumé de notre conversation :

M. O'Neill de Tyrone. — Je ne vous cacherais pas que, depuis votre premier voyage à Paris, la sympathie que vous aviez inspirée aux conservateurs et aux catholiques a été quelque peu refroidie par vos relations avec les journaux rouges, et surtout avec M. Rochefort qui n'est pas seulement un révolutionnaire, mais encore un coryphée du parti anti-religieux.

M. Parnell. — Les conservateurs français se sont complètement trompés sur la nature de mes relations avec la presse de leur pays. A peine arrivé à Paris, j'ai été assailli par les rédacteurs de tous les journaux,

sans distinction de nuances. Le *Figaro*, le *Gaulois*, le *Triboulet*, m'ont envoyé des reporters qui se sont rencontrés chez moi avec ceux de la presse radicale. Je n'étais pas venu à Paris pour faire œuvre politique, pour m'affilier à un parti quelconque. J'y étais venu pour plaider une cause sociale, une cause digne de la pitié de tous les hommes de cœur, celle de l'Irlande opprimée et sur le point de mourir de faim.

Voilà pourquoi j'ai accepté avec reconnaissance le concours de tous les journalistes qui ont bien voulu me seconder dans cette grande tâche. Nous ne sommes ni des radicaux ni des impies, mais nous voulons gagner à la cause irlandaise toutes les voix assez puissantes pour soulever en sa faveur la sympathie du noble peuple français. Du reste, nous n'avons pas été voir M. Rochefort, c'est lui qui est venu nous trouver le premier. Le seul homme politique français vers lequel nous ayons fait les premiers pas est M. Victor Hugo.

Nous lui devons cette déférence, non seulement à cause de son âge, mais encore à raison de son immense popularité dans l'Europe entière et de la générosité avec laquelle il a toujours pris la défense des peuples déshérités.

J'ajouterai, nous a dit M. Parnell, que nous avons sollicité à deux reprises différentes une entrevue avec M. Emile de Girardin, le doyen de la presse française, et que nous n'avons même pas obtenu une seule fois l'honneur d'une réponse.

M. O'Neill de Tyrone. — Mais l'archevêque de Dublin s'est prononcé publiquement contre vous, et je dois vous avouer que son intervention pourrait vous avoir aliéné beaucoup de consciences catholiques.

M. Parnell. — Le désaveu de l'archevêque de Dublin ne nous inquiète en aucune façon. Depuis l'année 1472, tous les archevêques de Dublin, sans exception, ont été hostiles à la cause irlandaise. C'est une tradition de ce siège archiepiscopal. Nommés par le gouvernement anglais qui les choisit avec soin, ces prélats catholiques partagent à notre égard les préjugés et les préventions de l'église anglicane officielle.

Mais, en dehors de l'archevêque de Dublin, vous ne trouverez pas un seul évêque irlandais qui ne soit au fond de l'âme absolument dévoué à notre cause. J'irai même, sans crainte d'être démenti, que si nous n'avons pas pour nous l'archevêque de Dublin, nous avons tout son clergé.

M. O'Neill de Tyrone. — Je m'étonne que vous n'avez pas eu la pensée de rendre visite à M^r l'archevêque de Paris et à M. Ferdinand de Lesseps. Ils ont, l'un et l'autre, d'ardentes sympathies pour l'Irlande, et cette démarche serait, je crois, bien accueillie par l'opinion publique.

M. Parnell. — Je suis heureux d'avoir prévenu votre pensée. Je ne quitterai pas Paris sans avoir fait ces deux visites et je compte dès demain me rendre auprès de M^r Guibert.

Après cette courte entrevue, nous avons pris congé de M. Parnell et de ses amis. Nous croyons qu'elle fera tomber des préventions injustes et qui pourraient dis-

ciel ne sèment ni ne moissonnent ; les lys des champs ne flent pas leur blanche parure : le Père céleste prend soin d'eux...

Allons, confiance, mon pauvre cœur, murmura l'infirme. Mon Dieu, pardonnez-moi mes défaillances ; vous savez bien qu'une mère c'est faible quelquefois...

Et ce fut en disant « Fiat ! » qu'elle ferma les yeux.

Quand elle les rouvrit, la pâle clarté d'une matinée d'automne annonçait que l'heure du réveil avait sonné pour tous. L'infirme, dont les mains seules pouvaient se mouvoir, souleva un peu le rideau qui entourait son lit et appela doucement :

— Êtes-vous là, Anne-Marie ?

Aussitôt le rideau fut repoussé tout à fait. Étienne tomba à genoux près de ce lit de souffrance, où tant de prières et d'immolations résignées avaient été offertes au ciel en sa faveur.

— Ma mère ! s'écria-t-il, ma sainte mère !

Il ne put, tout d'abord, en dire davantage. L'infirme le regardait avec une sorte de saisissement.

— Rendez grâce à Dieu ! reprit-il.

— Rendre grâce à Dieu, mais de quoi ? de quoi donc, mon cher enfant ?

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

créditer une cause digne de toutes les sympathies françaises. — Harry. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 février.
Le marché supporte à la fois des réalisations de fin de semaine et des liquidations anticipées. Il en résulte un temps d'arrêt, particulièrement sur nos rentes. Le 5 0/0 est à 119.50.

Le mouvement de hausse est très-nettement indiqué sur l'action du Crédit Foncier. On est à 1.682.50, et les achats du comptant se multiplient. L'action du Crédit Foncier et Agricole d'Algérie est très-ferme à 680.

On cote 1.220 sur la Banque de Paris, et 1.025 sur le Comptoir d'Escompte. C'est aujourd'hui que les actionnaires du Crédit Général Français divisent la répartition du complément du dividende de 1880. La Banque de Prêts à l'Industrie se classe dans les portefeuilles à 623 et 630.

On constate de nombreux achats sur les obligations de 100 francs 3 0/0 de la Rente Mutuelle. Ce titre offre justement beaucoup d'attrait pour les capitalistes. L'obligation émise par la Société des Eaux d'Hyères constitue un placement à plus de 5 0/0. Elle est offerte au public à 287.50.

L'action des Forges, Laminoirs et Acieries d'Ivry peut encore être obtenue à 350 francs, prix net. Elles sont entièrement libérées.

On accorde beaucoup d'attention à l'affaire de la Grande Imprimerie.

L'action du Gaz est à 1.675. Lyon, 1.590. Midi, 1.175.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche prochain 6 mars aura lieu, à la salle des audiences du tribunal de commerce de Saumur, l'élection d'un juge suppléant à ce tribunal, en remplacement de M. Sabatier, nommé juge au scrutin du 19 décembre dernier.

Le scrutin sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à midi.

LA PROPOSITION LENGLE.

Voici le texte de la proposition de M. Lengle ayant pour objet la nomination d'une commission d'enquête, rejetée à la Chambre des députés par 290 voix sur 424 votants :

« Considérant qu'il résulte des dépêches du ministre de la Grande-Bretagne à Athènes que le gouvernement français a promis de livrer à la Grèce 30,000 fusils ;

« Considérant qu'entre ces affirmations et les dénégations de M. le président du Conseil des ministres de la République française, il existe une contradiction absolue ;

« Considérant que cette contradiction emprunte un caractère de gravité exceptionnelle aux révélations de la presse française sur des livraisons faites à la Grèce de matériel et de munitions sortant des arsenaux de l'Etat ;

« Considérant que des affirmations d'un côté et des dénégations de l'autre sont impuissantes à écarter une question qui intéresse l'honneur et la sécurité de la France ;

« La Chambre des députés décide qu'il a lieu de procéder à une enquête parlementaire sur les suites qui ont été données, soit directement, soit indirectement, à la demande formée par le gouvernement hellénique auprès du gouvernement français, à l'effet d'obtenir des armes et des munitions. »

Telle est la proposition que trois députés de Maine-et-Loire, MM. Benoist, Louis Janvier de la Motte et Maille, ont cru devoir repousser, en compagnie de la majorité républicaine de la Chambre.

On voit combien les hommes qui nous gouvernent redoutent la lumière.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs, dimanche prochain 6 mars, à huit heures, une soirée musicale dans les salons de la Mairie.

Programme.

1. Les *Dragons de Villars*, fantaisie, par la Musique municipale.

2. Fantaisie sur *Faust*, d'Alard, pour violon et piano.

3. Romance des *Absents*, chantée par M. Lambert.

4. La *Flûte enchantée*, fantaisie, par la Musique municipale.

5. *Souvenir de Bade*, de Léonard, pour violon et piano.

6. La *Sieste*, bluettes, chantée par M. Lambert.

7. Cavatine, de Raff, pour violon et piano.

8. Couplets de *Griott*, chantés par M. Lambert.

9. Tableaux champêtres, chœur à 4 voix, par des Amateurs.
10. La Tyrolienne, air varié, par la Musique municipale.

BEAUPREAU.

On se rappelle le jugement par lequel M. le juge de paix de Beaupreau, déclarant que les cloches sont des corps sonores de première catégorie, avait condamné M. le curé de Beaupreau à 5 fr. d'amende pour avoir fait sonner l'Angelus à une heure trop matinale, le sonner l'expedition de M. le préfet Assiot contre les Trappistes de Bellefontaine.

Ce jugement fut pour le moins aussi sonore que les cloches de Beaupreau. Patatras ! Voilà que la Cour de Cassation, vous entendez bien, lecteurs, la Cour de Cassation, c'est-à-dire la suprême justice du pays, vient d'annuler et de casser le jugement de M. le juge de paix de Beaupreau !!! Pas de chance, en vérité ! — Les républicains du canton sont tout tristes, dit-on... mais les autres en rient, et nous aussi.

TOURS.

M. Rivière, arrivé mauvais vingt-sixième sur la liste municipale, est nommé maire de Tours. Adjoint : MM. Saint-Hérant, Plumet et Charpentier.

Nous ne ferons pas de longues réflexions sur ces nominations carnavalesques, dit l'Indépendant. Nous trouvons seulement qu'on aurait dû attendre le Mardi-Gras pour les publier. C'eût été encore plus drôle !

Non-seulement la Fille du Tambour-Major est jouée à Tours trois fois par semaine, comme nous l'avons dit, mais encore elle a été donnée hier dimanche en matinée extraordinaire, sur le même théâtre, à une heure de l'après-midi.

BOURQUEIL.

Par décret inséré à l'Officiel, M. Lemestre est nommé maire de Bourgueil, avec MM. Courtois et Loiseleur pour adjoints.

NANTES.

On lit dans l'Union bretonne :

Un de nos généalogistes les plus connus vient de découvrir que des héritiers nombreux, dont nous insérons les noms, auraient des droits à la succession d'un millionnaire, décédé il y a très-peu de temps ; mais que, faute de connaître la généalogie ainsi que le nom de la succession, ils ne peuvent être appelés à participer dans la valeur d'un million qui leur reviendrait.

Dans le désir de leur être utile, nous nous faisons un plaisir d'insérer la note que nous communique M. Brisebarre, de Nantes :

SUCCESSION D'UN MILLION

AVIS IMPORTANT.

- 1° On demande les descendants de M. François Ours de Merle.
 - 2° Ceux de M. Michel de la Rue de Champchevrier, dont deux demoiselles, Elisabeth et Emmanuelle de la Rue, vivaient encore en 1830.
 - 3° Les descendants des demoiselles Victoire de la Vincendière et de Jeanne-Pauline, sa sœur, veuve Corbaley, en 1830 ; ainsi que d'Adélaïde-Pauline de la Vincendière, autre sœur, femme Lowe.
 - 4° Les descendants des deux demoiselles Charlotte et Marie Guibert-Minière ; Les descendants Delaunay-Mahé, Claudine Portail, épouse du comte du Portail ; Ceux de M. Louis-Prudent Guibert ; Ceux de M. Louis-René-Adrien Guibert de Valon ; Ceux de M^{lle} Charlotte Guibert, épouse de la Motte de Montmaron ; Ceux de M. Pierre-Edouard Nougues ; Ceux de sa sœur Marie, épouse Barret ; Ceux de MM. Léon-Marie et Pierre-Marie Dugas de Rochefeuille ; Ceux de demoiselle Amélie Bignon.
- Les enfants de ces familles, dont quelques-unes ont habité Saint-Domingue et Nantes, auraient droit pour partie dans cette opulente succession. Adresser les renseignements de famille à M. Brisebarre, généalogiste à la Ville-en-Bois, à Nantes, qui a dressé la généalogie.

LES SABLES-D'OLONNE.

On écrit des Sables, le 25 février :

La mer garde bien longtemps les malheureux pêcheurs que la tempête du 27 janvier lui a livrés. Sur 54, quatorze seulement jusqu'à ce jour, dont deux hier et un cette nuit, sont venus à la côte. Deux ont été reconnus ; il n'a pas été possible de savoir qui était le troisième, tant le cadavre était mutilé.

Dès qu'un cadavre est signalé à la côte,

les mères, les veuves des absents s'y rendent aussitôt pour voir si ce cadavre ne serait pas celui du fils ou de l'époux nuit et jour pleuré. Ce fils, cet époux, on le sait bien, ne sera plus qu'un être inanimé, mais qu'importe ? le revoir une fois encore et pouvoir lui donner une sépulture en terre bénite, est une consolation, un allègement à la douleur de ces pauvres désolées. »

AVIS.

Un Grand Concours de Musiques d'Harmonie, d'Orphéons et de Fanfares aura lieu à Fougères (Ille-et-Vilaine) le Dimanche 4 Septembre 1881.

Ce Concours sera précédé d'un Festival auquel devront prendre part toutes les Sociétés inscrites. Un Comité d'organisation est constitué : il a pour Président M. Chevreuil, notaire, et pour Secrétaire M. Bazillon, propriétaire, rue Porte-Roger, spécialement chargé de la correspondance.

D'ici peu, le Règlement sera adressé aux Sociétés.

Publications de mariage.

Louis-Marie Corneteau, charpentier, du Poiré-sur-Vic (Vendée), et Marie-Louise Barreau, domestique, de Saumur.

Jules-Pierre Renaire, employé d'écrit, de Saumur, et Joséphine-Eugénie André, lingère, de Juvardell (Maine-et-Loire).

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

MARDI 1^{er} mars 1881.

A l'occasion du Mardi-Gras et à la demande générale

IRREVOCABLEMENT DERNIÈRE REPRÉSENTATION DE

LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Jacques OFFENBACH.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/4.

Tribunaux.

JUSQU'A QUELLE HEURE PEUT-ON JOUER DU PIANO ?

Un grave différend s'est élevé entre deux locataires de la même maison, M. Heegmann et M. de Salles, à l'occasion d'un piano.

Voici quelle était la situation.

Qu'on se figure, comme dans nous ne savons plus quel vaudeville, une cloison séparant les deux appartements. D'un côté, le lit de M. Heegmann ; de l'autre, le piano objet du litige. Cet instrument empêchant M. Heegmann de dormir, toute la question était de savoir si l'on dérangerait le lit ou le piano, ou tous les deux.

Il était permis d'espérer qu'en n'entendant plus le piano, les plaideurs finiraient par s'entendre.

Il paraît qu'il n'en a rien été, puisqu'ils revenaient aujourd'hui devant le président des référés.

M. Heegmann, qui est mélomane, mais qui a quatre-vingts ans, se plaint que la jeune fille de M. de Salles joue du piano jusqu'à onze heures ou minuit, tous les soirs. Pour lui, à partir de neuf heures du soir, quelque vif que puisse être le goût de la musique, la consigne doit être de ronfler.

M. de Salles soutient que c'est le seul moment où sa fille, qui, dans la journée, suit des cours, puisse étudier utilement le piano, et qu'on ne peut forcer les gens à se coucher à la même heure.

Comme on le voit, la bonne harmonie est loin de régner entre les parties.

Dans ces conditions, la justice a dû trancher, une fois de plus, la question.

Sur les observations présentées par M^{re} Denormandie, avoué de M. Heegmann, et par M^{re} Giry, avoué de M. de Salles, M. le président du tribunal de la Seine a décidé que l'on ne pouvait jouer du piano que jusqu'à neuf heures du soir, sauf les jours où il y aurait soirée ou réception.

Faits divers.

On lit dans le Republicain de Seine-et-Marne :

« Fanny, une des plus grosses carpes de l'étang de Fontainebleau, vient de mourir.

» Tous les Parisiens la connaissent, et les habitants de Fontainebleau la voyaient chaque après-midi dans le parc où ils se

plaisaient à admirer. La vieillesse l'avait un peu blanchie. Fanny était née, assure-t-on, sous le règne de François I^{er}.

Vingt-quatre maris. — Dans un des campements indiens sur Ann-Rive, Minnesota (Etats-Unis), existe une femme Chippawa, qui vit en ce moment, fort heureuse, dans la société de son vingt-quatrième mari.

L'heureux n^o 24 est le médecin de la tribu. Ce qui porterait à croire que, si elle est bien conservée, cette Indienne n'est pas d'une jeunesse excessive, c'est que, lors de la bataille Hollow, il y a quarante ans, elle possédait déjà son troisième époux, un vaillant guerrier qui tomba percé par les flèches des Sioux.

Depuis lors, la mort et le divorce aidant, elle a absorbé vingt nouveaux conjoints, et ce n'est que depuis huit mois qu'elle possède son heureux vingt-quatrième. La tribu lui a donné le nom gracieux de « Vieux monument ». On comprend cela.

Beaucoup de personnes se plaignent d'éprouver chaque matin, au réveil, une grande gêne dans les bronches, comme de l'étouffement produit dans l'arrière-gorge, par des mucosités plus ou moins épaisses. On fait pour cracher de violents efforts qui amènent souvent de la toux et quelquefois des nausées ; et ce n'est qu'à grand-peine, au bout d'une heure ou deux de malaise, qu'on parvient à se débarrasser de tout ce qui entravait la respiration. C'est rendre un véritable service à toutes les personnes atteintes de cette affection si pénible que de leur en indiquer le remède ; il s'agit simplement du goudron, si efficace dans toutes les affections des bronches. Il suffit d'avaler immédiatement avant chaque repas deux ou trois capsules de goudron Guyot pour obtenir rapidement un bien-être que, trop souvent, on avait cherché en vain dans un grand nombre de médicaments plus ou moins compliqués et dispendieux. Huit ou neuf fois sur dix, ce malaise de chaque matin disparaît complètement par l'usage un peu prolongé des capsules de goudron.

Il convient de rappeler que chaque flacon de 2 fr. 50 c., contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient à un prix insignifiant : 10 à 15 centimes par jour.

Le goudron est une substance très-complexe et dont la composition varie considérablement selon le mode de préparation et surtout selon la substance dont on l'a extrait. En effet, on retire du goudron de la houille, des bois de hêtre, de pin, de sapin, etc. ; il va de soi que les propriétés curatives de ce produit varient selon son origine et son mode de préparation. Autrement dit, chaque espèce de goudron a ses propriétés spéciales. Aussi n'est-il pas étonnant qu'au point de vue médical, tous les produits dénommés goudron ne produisent pas les mêmes résultats.

Pour la fabrication de ses capsules de goudron, M. Guyot emploie seulement le goudron dit de Norvège, le seul dépourvu de toute causticité et le plus facilement absorbable. Il ne peut garantir la qualité, et, par suite, l'efficacité que des flacons de capsules qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs. (3)

QUESTIONS AGRICOLES.

Moyen de boucher les fentes des poêles en fer.

— Prenez des cendres ferrugineuses, appelées généralement mâchefer, broyez-les bien et mélangez-les avec un poids égal de sel commun ; puis humectez d'eau, de façon à faire une pâte, et mastiquez la fente, qui ne laissera plus passer ni feu ni fumée. On peut appliquer cette pâte pendant que le poêle est encore chaud, ou attendre son refroidissement.

Volailles fraîchement tuées. — Moyen de les attendre. — On nous garantit ce moyen pour rendre tendre une volaille fraîchement tuée :

Aussitôt après l'avoir plumée, il suffit de l'envelopper dans un linge mouillé et de l'exposer en plein courant d'air. De cette façon, elle sera aussi tendre en quelques heures que si elle était tuée depuis plusieurs jours.

La recette est simple et facile à exécuter ; lectrices, à vous d'essayer.

Nouvelles à la main.

Un joli trait de politesse, c'est celui de cet ambassadeur de France, invité chez un lord anglais, à qui on servait du tokay, en lui disant :

« Il est centenaire. »
Un liquide noirâtre remplit le verre. L'ambassadeur l'avale tranquillement, le repose avec calme et répond que c'est très-bon. C'était du cirage !

P... a ses entrées au Vaudeville. Il y arrive presque gris tous les soirs. Hier, par exception, il était calme.
« Tiens ! vous êtes seul aujourd'hui ? lui dit un des contrôleurs.
— Comment, seul ?
— Ordinairement vous avez votre jeune homme.

Monsieur, madame et mademoiselle, ahuris, en débarrant une caisse remplie de chapeaux :
— Cet imbécile de notaire... Je lui dis d'acheter cinq cents Panamas pour la dot de ma fille... et il m'envoie des chapeaux ! (Charivari.)

La main est habillée, prête à se rendre au bal :
— N'oublie pas ton ouvrage, lui dit bébé.
— Quel ouvrage ?
— Papa dit que tu fais toujours tapisserie.
Bébé a été privé de chocolat.

Il en est des livres comme des gâteaux : plus ils sont lourds, moins ils sont feuilletés.

Voulez-vous rester jeune ?



La plupart des maladies qui frappent l'humanité, l'Anémie, le Rachitisme, les Dartres, les Eczémas, la Phthisie, la Goutte, le Cancer, etc., ont pour cause une altération du sang.

Le ROB LECHAUX, merveilleuse concentration des principes toniques, rafraîchissants, dépuratifs et iodurés du Cresson, de la Salsepareille rouge, du Quina et de l'Éc. d'or. amères, purifie le sang, chasse les principes morbides et les vices impurs causés de maladies ; détruit tous les restes des affections spéciales ; stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang, tonifie les fibres et les chairs ; donne en quelques jours aux jeunes filles anémiques, aux enfants pâles, chétifs et lymphatiques, les couleurs, les forces et la gaieté ; réveille les fonctions vitales ; rend la vigueur qui s'enfuit aux convalescents, aux personnes sur le retour et aux vieillards affaiblis ; équilibre les éléments du sang et prévient ainsi l'apoplexie et la congestion. — Le fl., 4 fr. ; 6 fl. pour 1 cure, expédiés fr. 21 fr. Dép. gén. LECHAUX, Ph^{ie}, rue St-Catherine, 164, Bordeaux. Broch. int^{re} 10 p. Nombreuses attestations.

Saumur, pharmacie Normandine, et toutes les bonnes pharmacies.

SAUVEZ LES ENFANTS

sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Citons quelques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N^o 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure N^o 85.410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1875. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continus, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès lors l'enfant allait mieux ; et avec ce régime il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALEY.

Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris. « Depuis ma propre guérison par la Revalescière, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne le plus, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de compléter et prompt assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépurative prompt et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). Ce qui en fait un bienfait vraiment divin, c'est d'augmenter et bonifier le lait des nourrices. » DEBÉ, professeur de chimie.

Cure N^o 99.625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur : chez COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BISSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e Louis ALBERT, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7, et de M^e BOUJU, notaire à Coron.

VENTE

PAR LICITATION,
Aux enchères publiques,
Entre majeure et mineure

DIVERS IMMEUBLES

Situés au bourg de la commune de Coron,

Et consistant en deux morceaux de terre se tenant.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BOUJU, notaire à Coron, le dimanche vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-un, à midi précis.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient, qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-neuf février dernier :

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M^{me} Marie Cesbron, veuve du sieur François Rousseau, devideuse, demeurant au bourg de la commune de Coron, — ayant, ladite dame, M^e Albert pour avoué :

En présence de M^{me} Marie Bernier, veuve du sieur François Cesbron, tisserande à Coron, quartier de la Basse-Rue, prise au nom et comme tutrice naturelle et légale de Marie-Louise-Françoise Cesbron, sa fille mineure, issue du mariage d'entre elle et le sieur François Cesbron, son mari, décédé, — ayant, ladite dame, es-qualité, M^e Le Ray pour avoué :

En présence encore ou lui dûment appelé de M. Pierre Mossot, domestique, cultivateur à la Basse-Lande-Biard, commune de Coron :

Il sera procédé, au jour lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e Bouju, notaire à Coron, à l'adjudication publique, et à l'extinction des feux, des immeubles ci-après :

LOT UNIQUE.

Deux morceaux de terre se tenant, situés au bourg de la commune de Coron, quartier de la Basse-Rue, dont l'un, porté au cadastre sous le numéro 1^{er} du 1^{er} polygone de la section D, pour une contenance de quatre ares soixante centiares, joint au levant la route de la Plaine, au couchant terre au sieur Brunet, ligne bornée entre, au midi le morceau de terre ci-après, et au nord le chemin allant de la Basse-Rue à la route de la Plaine ; — et dont l'autre, porté au cadastre sous le numéro 4 des mêmes polygone et section, pour une contenance de sept ares dix centiares environ, joint au levant la route de la Plaine, au couchant terre à Gaulais, ligne bornée entre, au midi terre au sieur Brunet, ligne bornée entre, et au nord le morceau de terre ci-dessus, terre à Brunet, ligne bornée entre, et terre à Benjamin Boussion, avec une ligne aussi bornée entre.

Mise à prix 550 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e ALBERT, avoué, poursuivant la vente ;

Soit à M^e BOUJU, notaire à Coron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Saumur, le 25 février 1881.

Signé : L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le 28 février 1881, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (141)

Signé : L. PALUSTRE.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVÉ POINEAU-BROUILLY.

Conformément à l'article 492 du Code de commerce, les créanciers de la faillite de la dame Marie Brouilly, veuve du sieur Jean Poineau, marchand de chaussures à Vihiers, sont invités à remettre, dans un délai de vingt jours, à partir de ce jour, soit à M. Doussain, comptable à Saumur, syndic de la faillite, soit au greffe du tribunal de commerce, contre un récépissé, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indiquant les sommes qui leur sont dues.

La vérification des créances aura lieu en la salle des faillites du tribunal de commerce, le vendredi 25 mars 1881, à une heure du soir.

Le greffier, L. BONNEAU.

(144)

M^e HENRY LECOY, avoué à Saumur, rue Daclier, n^o 28, demande immédiatement un petit clerc sachant bien écrire. (150)

Étude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

Les marchandises du magasin des époux Malvert, de Fontevault, ont été vendues aux époux Raufasle, dudit lieu. — Toutes réclamations contre la délivrance du prix devront être adressées audit notaire, d'ici dix jours.

Étude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE

MAISON

Bien située, à Fontevault, Avec 22 ares d'excellent terrain en jardinage, joignant le ruisseau. Vente des produits assurée. S'adresser audit notaire. (146)

Étude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

ON DEMANDE A RENTE VIAGÈRE 5,000 francs, garantis première hypothèque. S'adresser audit notaire. (147)

Études de M^e LE BLAYE et de M^e LAUMONIER, notaires à Saumur.

ADJUDICATION

PAR LICITATION,

D'IMMEUBLES

Provenant de la succession de M. Herbaut, ancien notaire, Le dimanche 6 mars 1881, à midi,

En l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

Par le ministère dudit M^e LE BLAYE et de M^e LAUMONIER, son collègue.

Ville et commune de Saumur.

1^{er} LOT.

Rue de la Petite-Bilange, n^o 17, maison, cours et dépendances. Mise à prix 10,000 fr.

2^e LOT.

Rue de la Monnaie, n^o 6, maison et cour. Mise à prix 2,000 fr.

3^e LOT.

Rue de la Monnaie, grand terrain, joignant les deux lots ci-dessus. Mise à prix 2,000 fr.

4^e LOT.

Cinq ares cinquante centiares de vigne, aux Maligrolles. Mise à prix 120 fr.

S'adresser auxdits notaires. (131)

A VENDRE

UN JARDIN AVEC PAVILLON

CLOS DE MURS, Situé à l'entrée du Pont-Fouchard. S'adresser au bureau du journal.

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M^e CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M^e BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

JOLIE MAISON

FRAÎCHEMENT RESTAURÉE,

Située rue de la Grise, n^o 11.

S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n^o 2. (121)

A CÉDER

Pour entrer de suite en jouissance,

L'HOTEL DE LA PROMENADE

Rue Beaurepaire, à Saumur.

S'adresser à M. G. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

APPARTEMENT

AVEC BEAU MAGASIN

Rue du Marché-Noir, n^o 19.

S'adresser à M. RIVAUD. (119)

A VENDRE

Un HARMONIUM TRANSPORTEUR pour salon et chapelle, de Christophe et Etienne.

S'adresser au bureau du journal.

1 FRANC par AN

103,000 Abonnés

52 NUMÉROS

Le Moniteur
des
Valeurs à Cots

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :

UN FRANC PAR AN

MENTION HONORABLE

A L'EXPOSITION Universelle Internationale PARIS 1878

ABBAYE

MARKÉ DE FABRIQUE

DU PORT DU SAINT

Dépôt Général : PARIS 2, Rue des Lions-Saint-Paul

Semouline

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT

PRÉPARÉ PAR LES

RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la **Semouline** sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

A VENDRE
UN CHARIOT SUSPENDU
Une Américaine et un Dogkart.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UNE TRÈS-BONNE CHÈVRE
S'adresser, pour les renseignements 7, rue de Fontevault, à Saumur.

Mme VALET
Ancienne chemisière de la MAISON MURRAY.
Rue de l'Ancienne-Messagerie, 12, A SAUMUR.

Se charge de faire la CHEMISE à façon, le raccommodage, chemises de nuit, caleçons et gilets de flanelle pour la clientèle bourgeoise et militaire. (100)

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del D^r Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge ; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la FARINE MEXICAINE est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (443)

PASTILLES GÉRAUDEL

AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION

LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON

RECOMPENSÉES par le Jury international PARIS — Exposition Universelle de 1878 — PARIS

Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement, Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et en général toutes les affections contre lesquelles le Goudron est conseillé. Très-utiles aux fumeurs, aux personnes qui fatiguent de la voix et à celles qui sont exposées, dans leurs travaux, à respirer des poussières ou des vapeurs irritantes. L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'étranger, prouve leur supériorité incontestable.

PRIX DE L'ÉTU : 1^{fr} 50

VENTE EN GROS : A. GÉRAUDEL, PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE à SAINT-MÉNÉHOULD (Maine)

DETAIL : Dans toutes les Pharmacies — Env. fr^o contre mand.-poste.

Dépôt à Saumur, chez M. ERNOULT, pharmacien.

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Démangeaisons, Vices du Sang

Pharmacie FONTAINE, TARIN, successeur, 9, place des Petits-Pères, — Paris.

Pommade FONTAINE
LE POT : 2 FR.

Préconisée par les plus grands médecins de Paris : MM. Delzonne, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longel, pour guérir rapidement les dartres et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorroïdes, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps (frictions légères chaque soir).

GRAINE DE LIN TARIN
PRÉPARATION NOUVELLE pour combattre avec succès Constipations Coliques Diarrhées Maladies de foie et de la vessie.

Exiger les boîtes en fer-blanc UNE CUEILLEREE A SOUPE MATIN ET SOIR DANS UN 1/4 DE VERRRE D'EAU FROIDE

Marque de fabrique.

Prix de la Boîte : 1 fr. 30 c.

Salsepareille FONTAINE
LE FLACON : 5 FR.

Salsepareille alcaline iodurée, dépuratif puissant contre la scrofule, le rachitisme, les maladies dartreuses, syphilitiques, etc. Bien supérieure à la Salsepareille iodurée ordinaire, elle ne délabre pas l'estomac et n'irrite pas l'intestin. (Dose habituelle : de une à deux cuillerées à potage le matin, et autant le soir.)

Salsepareille alcaline simple, dépuratif admirable contre les démangeaisons. — Même dose que la Salsepareille alcaline iodurée.

Salsepareille ferrugineuse, dépuratif, tonique, fortifiant par excellence. Une cuillerée à soupe au commencement de chacun des deux repas principaux de la journée.

Dépôt chez M. ERNOULT, pharmacien à Saumur. (734)

MÉDECINE INTIME

Guérison immédiate des Rétrécissements, Affections contagieuses, Impuissance, Catarrhe de vessie, Gravelle, etc.

GUIDE MÉDICAL du D^r COOBERN, avec lequel on peut se traiter seul : 43^e édit., 1 vol. illustré, 350 pages, 3 fr. (franco par poste, 3 fr. 25). Se trouve à Saumur, Librairie JAVAUD. (102)